



## ARRÊTÉ

N° : 2026-64

Exécutoire le : 27 AVR. 2026

Publié / Notifié le : 27 AVR. 2026

Visé le : 21 AVR. 2026

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel FRUGIER 10<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac Tourisme raisonné, ports, plages et équipements sportifs**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à une ou plusieurs de ses Vice-présidents,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la communauté d'agglomération Grand Lac, que le président délègue une partie de ses fonctions aux vice-présidents de Grand Lac,

### ARRETE :

#### **ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION**

Monsieur Michel FRUGIER, 10<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, au tourisme raisonné, aux ports, aux plages et aux équipements sportifs.

Monsieur Michel FRUGIER est notamment chargé, dans le cadre de la présente délégation :

- De piloter les dossiers en lien avec la gestion des ports,
- De piloter les dossiers en lien avec les équipements sportifs communautaires (notamment le centre aquatique Aqualac et les gymnases déclarés d'intérêt communautaire),
- De piloter les dossiers en lien avec la gestion des plages, des sentiers et des via ferrata du territoire,
- De piloter les dossiers liés aux sites touristiques et notamment les zones d'activité touristiques. La présente délégation comprend le pilotage et le suivi des parkings du bord du lac,
- D'assurer le suivi des organismes liés à la présente délégation, et notamment SMSB, le Parc Naturel Régional des Bauges et l'Office de Tourisme Intercommunal,
- De représenter le président auprès de tout partenaire, instance, organisme, habitants ou usagers sur les thématiques déléguées ;
- De présenter au Bureau et au Conseil communautaires les travaux effectués dans le cadre de sa délégation.

## **ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE**

---

Monsieur Michel FRUGIER est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes liés à la présente délégation, dans le respect des délégations consenties par le Conseil communautaire, à l'exception des actes dont la signature a été déléguée aux directeurs et aux responsables de service en charge des thématiques déléguées.

La présente délégation intègre la signature des actes délégués au président ou approuvés par les instances communautaires, en lien avec la thématique déléguée par le présent arrêté.

Sont notamment concernés par la présente délégation de signature :

- Les documents de programmation ou de planification,
- Les convocations aux réunions liées à la thématique faisant l'objet de la présente délégation,
- Les courriers liés aux thématiques faisant l'objet de la présente délégation, notamment les courriers aux habitants, usagers, partenaires et tout autre organisme,
- Les avis demandés à Grand Lac dans le cadre de la thématique faisant l'objet de la présente délégation,
- Toute déclaration ou attestation en lien avec la thématique déléguée,
- Toute décision et contrat en lien avec la thématique déléguée (notamment les décisions et conventions d'occupation du domaine public portuaire) à l'exception des contrats relevant du vice-président à la commande publique et du vice-président aux affaires juridiques, assurances et procédures foncières,
- Les courriers de dénonciation des contrats d'occupation du domaine public portuaire (notamment suite à des impayés ou des non-occupations de place),
- Les courriers de mise en demeure liés aux occupations du domaine public portuaire (notamment les mises en demeure de reprise de l'état du bateau ou faisant suite à un bateau coulé),
- Les courriers liés au transfert de places du domaine public portuaire,
- Les actes liés à l'attribution de places provisoires dans le cadre défini par le règlement des ports,
- Les actes liés à la gestion de la liste d'attente pour occupation du domaine public portuaire,
- Les courriers liés aux opérations de baisse du niveau du lac.
- Les contrats de délégation de service public, leurs avenants et tout document afférent,
- Les décisions et courriers d'attribution de subventions, en lien avec les thématiques déléguées,
- Tout acte relatif à l'adhésion ou au renouvellement d'adhésion aux associations en lien avec la thématique,
- Les décisions et contrat de location ou de vente de biens mobiliers liés aux thématiques déléguées.

Il est précisé que les avis d'appel à loyers relèvent du vice-président aux affaires juridiques, aux assurances et aux procédures foncières.

### ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- M. Michel FRUGIER.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 21 avril 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.

Notifié le : 21/4/2026

Signature de l'élu délégataire :

21

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté 2026-64 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel FRUGIER - 10ème Vice-président de Grand Lac - Tourisme raisonné, ports, plages et équipements sportifs

---

**Date de transmission de l'acte :** 21/04/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/04/2026

---

**Numéro de l'acte :** ar794 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260421-ar794-AR

---

**Date de décision :** 21/04/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Délégation de fonctions  
5.4.2. Délégation de fonctions à un élu  
5.4.2.2. Autres délégations